

Installation d'une aire de jeux et d'une agora pour les enfants et jeunes de Ransart

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis l'incendie d'un module multisport dans le parc Appaumée au printemps 2017, les cinq quartiers de Ransart ne disposent plus d'aucune aire de jeux publique, malgré la présence d'environ 9 000 habitants. Les initiatives locales, comme celles menées par la Maison des Jeunes, n'ont pas permis de répondre à ce besoin, et la zone multisport rénovée est actuellement inaccessible en raison des travaux à l'école du Tailleny.

La Ville de Charleroi comptait, en 2023, 55 aires de jeux opérationnelles, et 30 nouvelles installations ont été ouvertes ou sont en cours d'aménagement en 2024, dans divers quartiers tels que Jumet, Gilly, Mont-sur-Marchienne ou Lodelinsart. Ces chiffres témoignent d'une politique communale d'investissement significatif dans les infrastructures ludiques, mais Ransart reste à l'écart.

Le comité de quartier de Ransart souligne également que le parc de la rue Appaumée est proche du centre Caritas accueillant des enfants réfugiés, et qu'aucun espace sécurisé de loisirs n'est disponible pour ces enfants ni pour ceux du quartier. Une pétition est actuellement en cours pour demander l'installation d'une aire de jeux dans ce parc.

Dans ce contexte, pouvez-vous préciser :

1. Pourquoi Ransart n'a toujours pas bénéficié d'une aire de jeux et d'une agora, contrairement aux autres quartiers de Charleroi ?
2. Quelles mesures concrètes la Ville envisage-t-elle pour remédier rapidement à cette situation, et selon quel calendrier ?
3. La Ville compte-t-elle mobiliser des financements externes, notamment fédéraux (Fedasil, Caritas) ou régionaux, afin de permettre la réalisation de ces équipements essentiels pour les enfants et les jeunes de Ransart ?
4. Existe-t-il une cartographie des aires de jeux sur l'ensemble du territoire carolos ? Si oui, pourriez-vous me la fournir ?
5. La Ville étudie-t-elle les besoins pour l'installation de nouvelles aires de jeux ? Si oui, sur la base de quels critères ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour l'attention portée à ce quartier, qui attend depuis trop longtemps un aménagement de qualité pour ses enfants.

Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question écrite concernant les aires de jeux à Ransart et la politique communale en la matière.

Comme vous le mentionnez à juste titre, la section de Ransart ne dispose plus d'aire de jeux publique depuis l'incendie qui a détruit l'installation du parc Appaumée au printemps 2017. Je comprends les attentes légitimes des habitants et des familles du quartier, et je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Précisions sur les données chiffrées

Le chiffre de 55 aires de jeux opérationnelles que vous évoquez englobe l'ensemble des infrastructures ludiques et sportives présentes sur le territoire carolorégien : aires de jeux pour enfants, espaces de "work-out", terrains de football, terrains de basket-ball et espaces multisports. La gestion de ces différentes infrastructures est répartie entre plusieurs services communaux, en fonction de leur nature

spécifique.

Politique communale de déploiement des aires de jeux

Notre politique de déploiement repose sur une approche multicritères visant à assurer une répartition équitable et pertinente des moyens conséquents qu'implique l'installation de ces infrastructures. Les projets d'aires de jeux s'inscrivent souvent dans des aménagements plus larges : rénovation de places, de rues, de quartiers ou création de nouveaux cheminements. Dans ce cadre, l'opportunité d'intégrer une aire de jeux est systématiquement évaluée.

La mandature précédente a permis de dégager une enveloppe importante pour le déploiement d'aires de jeux, en partie subsidiée par la Politique Intégrée de la Ville (plan de développement urbain en Wallonie). Plusieurs investissements ont été programmés cette année, souvent intégrés à d'autres projets et liés à leur phasage, déroulement, implantation et financement respectifs.

Réponses à vos questions spécifiques

Vous trouverez la cartographie des différents équipements en pièce jointe. Celle-ci reprend :

- Les aires de jeux pour enfants dans l'espace public, accessibles au public
- Les principaux agoraspaces
- Les principales aires de jeux installées par la Ville sur des sites de la Sambrienne et confiées en gestion

Cette cartographie n'inclut pas les petites infrastructures sportives accessibles librement (panneaux de basket, buts de football), les aires de jeux situées dans les écoles et crèches, ni certaines aires pressenties prochainement (Bierchamps, la Serna, etc.) ou celles gérées par nos partenaires.

Concernant les critères d'implantation, l'analyse de pertinence s'appuie sur plusieurs éléments :

- Le déploiement récent d'aires de jeux et la présence d'autres équipements (street workout, agoraspaces)
- La disponibilité de terrains appropriés et leurs usages actuels, en tenant compte des nuisances potentielles pour les riverains
- La typologie du quartier (densité d'habitation, présence de jardins privés, type d'habitat)
- Les opportunités offertes par d'autres projets d'aménagement
- Les informations et demandes émanant des comités de quartier
- Les retours de terrain et l'expérience acquise (lieux propices aux incivilités, fréquentation observée)
- Les orientations politiques de développement de la Ville
- Le budget disponible et son allocation optimale
- La proximité d'autres aires accessibles au public (Sambrienne, SPW, RCA)

Perspectives pour Ransart

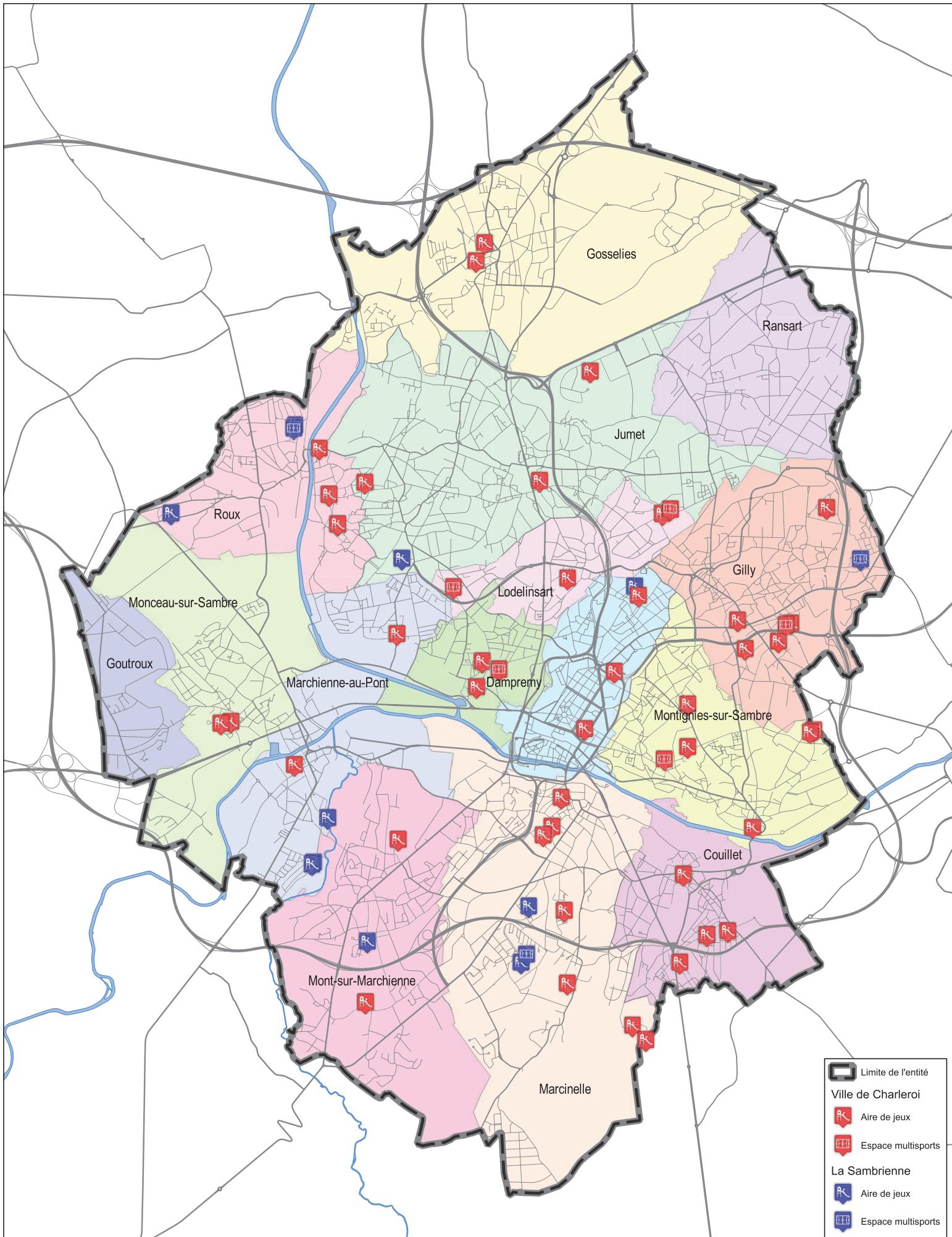
Concernant les mesures concrètes et le calendrier (questions 2 et 3), je reste attentive aux besoins de la section de Ransart. Les demandes exprimées par le comité de quartier et la pétition en cours sont prises en considération. Toutefois, compte tenu de la situation décrite précédemment et de l'approche multicritères que nous appliquons, je ne peux à ce stade vous communiquer un calendrier précis pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux à Ransart.

Concernant la mobilisation de financements externes, je n'ai pas connaissance de la possibilité de mobiliser des subsides fédéraux en cette matière. Quant aux subsides régionaux, la Ville ne manque pas d'y faire appel lorsque l'opportunité se présente.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Ville de Charleroi

Localisation des aires de jeux et espaces multisports



- Limite de l'entité
- Ville de Charleroi
- Aire de jeux
- Espace multisports
- La Sambrienne
- Aire de jeux
- Espace multisports



Trafic de transit et dégradations - La qualité de vie des riverains de la rue de Rovereto à Marcinelle menacée

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Échevin,

Je suis interpellé par plusieurs habitants du lotissement Grandchamps à Marcinelle, et plus particulièrement de la rue de Rovereto, officiellement reconnue comme zone résidentielle, où la vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h, conformément aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir octroyé en 2007 à la SPRL ARGYLA (dossier n° 52161).

Lors de l'approbation du projet, le Collège communal avait validé une conception équilibrée du quartier :

- la rue Ferme Bal devait constituer la voie principale, apte à absorber le trafic de transit et à canaliser les déplacements vers les axes structurants ;
- la rue de Rovereto, en revanche, devait conserver une vocation strictement résidentielle, aménagée en zone 20, sans trottoirs, avec une largeur de 5,50 mètres et un revêtement en pavés béton gris, propice à la modération naturelle de la vitesse.

Cette hiérarchisation claire garantissait à l'époque une qualité de vie élevée pour les habitants, dans un cadre sécurisé et cohérent avec la promesse urbanistique initiale.

Or, force est de constater qu'au fil des années, cet équilibre s'est progressivement rompu.

La rue de Rovereto est désormais massivement empruntée, tant par les automobilistes se dirigeant vers la Cité Parc que dans l'autre sens, vers l'Intermarché et l'avenue Mascaux. Ce trafic de transit, qui n'a pas lieu d'être dans une zone résidentielle, dégrade considérablement la quiétude du quartier et génère un sentiment d'insécurité croissant.

Les habitants évoquent :

- un volume de circulation quotidien anormalement élevé pour une zone 20 ;
- des vitesses nettement supérieures à la limite autorisée, souvent ressenties comme dangereuses pour les enfants et les piétons ;
- une absence de mesures structurelles malgré les multiples signalements adressés à la Ville depuis plus de cinq ans.

Une concertation avait d'ailleurs été promise dès 2018 par le cabinet du Bourgmestre pour réexaminer la situation sous l'angle de la sécurité routière, mais aucune action concrète ne semble avoir été mise en œuvre depuis.

Pourtant, le permis de lotir précisait explicitement que la voirie secondaire devait être aménagée de manière à favoriser la sécurité, la convivialité et la cohabitation des usagers, en réduisant au maximum l'impact du trafic automobile.

Les riverains demandent aujourd'hui que cette orientation initiale soit réaffirmée et concrétisée.

Ils proposent plusieurs pistes pragmatiques et à coût limité :

- la mise en sens unique de la rue de Rovereto (interdiction de monter), afin d'éliminer le trafic de transit dans un sens ;
- la fermeture en cul-de-sac, empêchant toute traversée directe vers la Cité Parc ;
- l'installation de ralentisseurs aux deux extrémités de la rue ;
- la réimplantation de bacs à fleurs ou d'éléments de voirie dissuasifs, mais placés avec discernement, pour éviter les erreurs du passé (placement devant des garages ou accès privatifs) ;
- la pose de panneaux "circulation locale uniquement" et le renforcement du contrôle policier de leur respect ;
- enfin, l'installation d'un radar pédagogique "20 km/h", permettant de sensibiliser efficacement les conducteurs.

Une étude de comptage aurait été réalisée il y a plusieurs années, mais elle est aujourd'hui obsolète : elle ne distinguait pas les flux entre la rue principale (Ferme Bal) et la rue secondaire (Rovereto), ni ne

mesurait les vitesses réelles.

Les riverains sont d'autant plus inquiets que de nouveaux projets immobiliers de la Sambrienne sont prévus à la Cité Parc, ce qui devrait encore augmenter le trafic dans la rue de Rovereto et accentuer les risques pour la sécurité et la qualité de vie du quartier.

Les riverains demandent donc qu'une nouvelle étude de circulation et de vitesse soit menée, afin d'objectiver la situation actuelle et d'étayer les décisions futures.

Ils soulignent également que leur revenu cadastral élevé découle directement du caractère résidentiel qui leur avait été garanti. Si la Ville ne peut assurer la quiétude promise, ils estiment légitime d'en tirer les conséquences sur le plan fiscal.

Enfin, l'état matériel de la voirie s'est sensiblement détérioré. Les travaux de pose de la fibre optique ont altéré la cohérence esthétique du quartier :

- certaines zones en klinkers ont été remplacées par du macadam, visuellement dégradant et plus propice à la vitesse ;
- les avaloirs sont souvent obstrués par la boue et les gravats laissés après les chantiers ;
- la rue présente désormais un aspect hétérogène et négligé, en contradiction avec sa vocation d'origine.

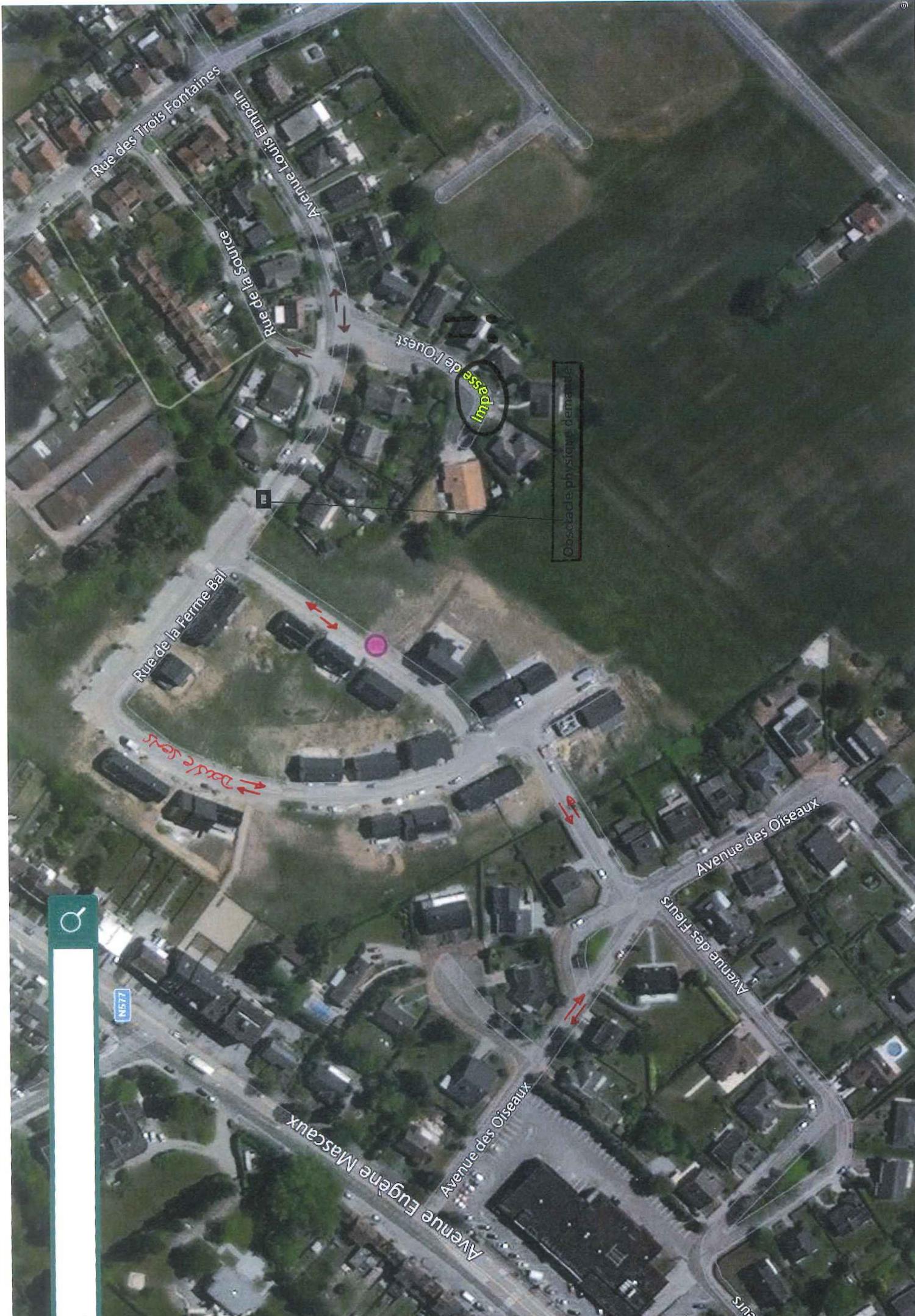
Les habitants demandent dès lors une remise en état complète du revêtement, la restitution du pavage en klinkers et un nettoyage rapide des avaloirs, afin de restaurer la qualité et la sécurité de l'environnement.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. La Ville confirme-t-elle la vocation résidentielle de la rue Rovereto telle qu'approuvée par le Collège en 2007 et inscrite dans le permis de lotir ?
2. Une nouvelle étude de circulation et de vitesse, comparant explicitement les rues Ferme Bal et de Rovereto, peut-elle être programmée ?
3. Quelles mesures concrètes le Collège envisage-t-il pour réduire la vitesse et limiter le trafic de transit dans ce quartier résidentiel ?
4. La remise en état complet du revêtement en klinkers et le nettoyage des avaloirs sont-ils prévus à court terme ?

Je vous remercie pour votre réponse et pour l'attention que vous porterez à cette demande, motivée par un souci de sécurité routière, de cohérence urbanistique et de qualité de vie pour les habitants du quartier Grandchamps.

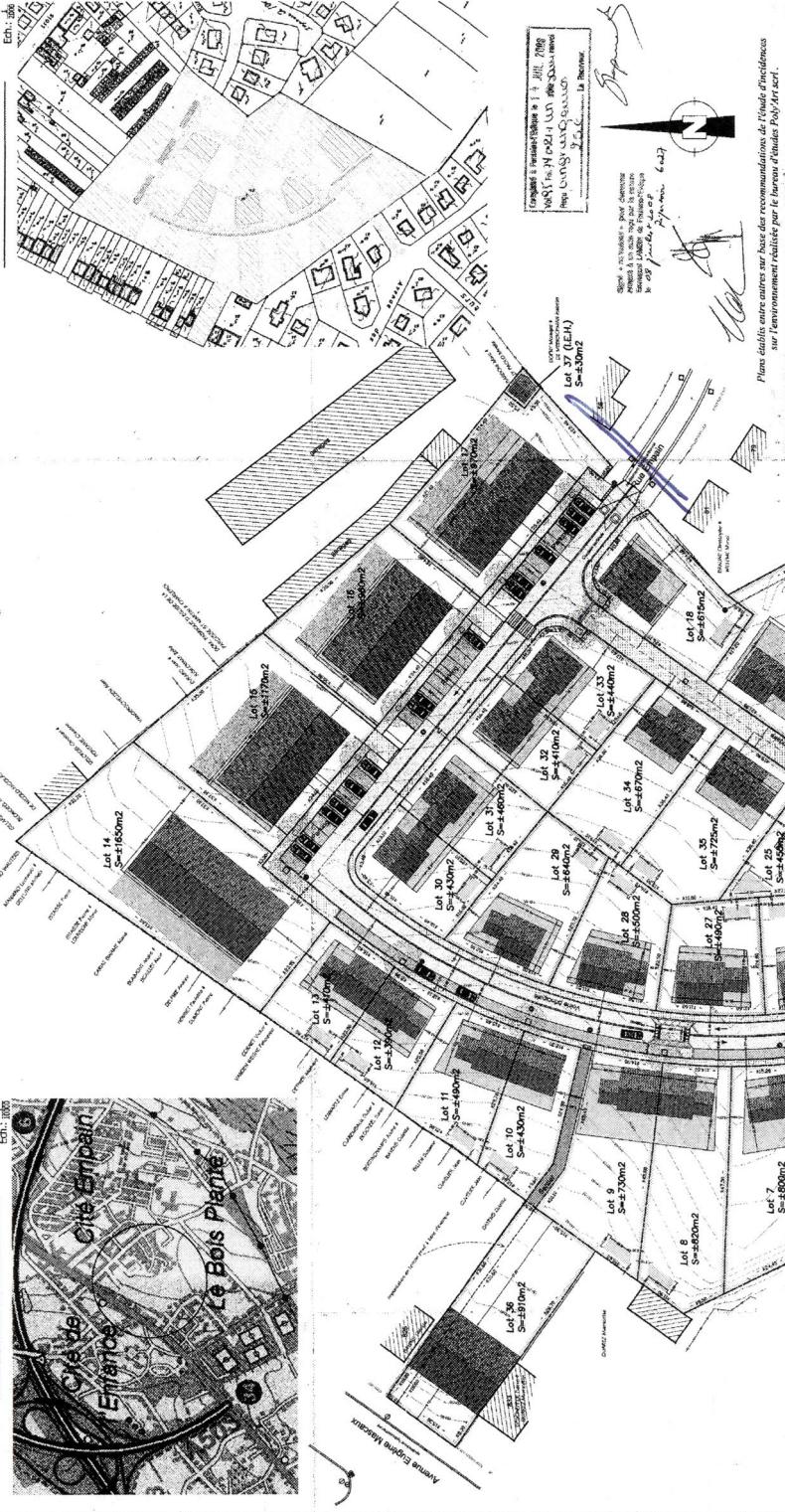
Benjamin Buyle



Situation géographique

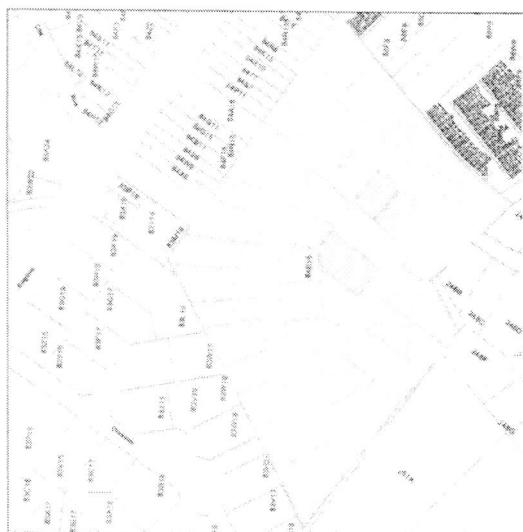


Situation cadastrale



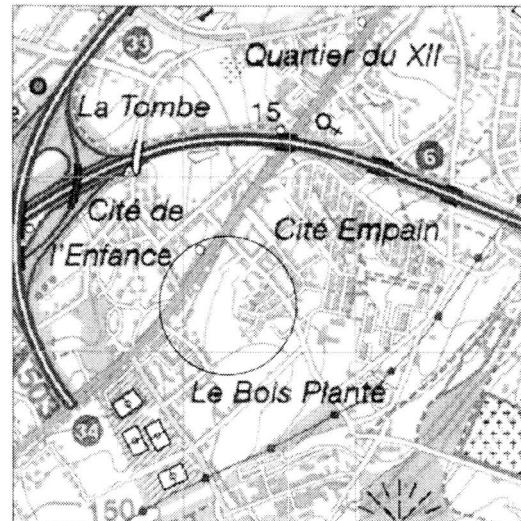
PROVINCE DE HAINAUT Ville de Charleroi, Ex. Marchinelle	
Lotissement du Grand Champ entre l'avenue des Oiseaux, la rue Empain et l'avenue Eugène Masaux	
REF.:	
DATE DE DÉMARRAGE :	
TYPE :	
ADRESSE DU SITE :	
Argyla S.a.r.l. Vu et approuvé par le Conseil communal de Charleroi avenue du Nord, 126 à propos du lotissement du Grand Champ pour la construction d'un quartier résidentiel et commercial de 140 logements. Le 22 octobre 2007 à Charleroi Le Maire : E. Massein 140 logements 100% logement social 100% logement à moyen prix	
Plan de lotissement 	
<img alt="N° 2002, Rue de Watou, 426, Tél: 0	

Situation cadastrale



© Les données cadastrales au 1.1.2007 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale

Situation géographique



Les biens repris au présent plan parcellaire sont cadastrés Charleroi 11^{eme} division Marcinelle 2 Section C parcelle 84B15partie.

Le lot n°32, limité par les points 264, 223, 344, 222, 252, 343 et 264 a une contenance mesurée de :

410m² (4 ares 10 centiares)

Le lot n°33, limité par les points 223, 363, 364, 365, 366, 195, 263, 345, 222, 344 et 223 a une contenance mesurée de :

443m² (4 ares 43 centiares)

Le lot n°34, limité par les points 263, 254, 346, 253, 247, 252, 222, 345 et 263 a une contenance mesurée de :

670m² (6 ares 70 centiares)

Le lot n°35, limité par les points 254, 260, 347, 261, 251, 253, 346 et 254 a une contenance mesurée de :

725m² (7 ares 25 centiares)

Les limites telles que figurées ci-contre sont basées sur :

- Notre plan de lotissement du 7 mai 2006,
- la situation des lieux,
- les présomptions d'usage sous réserve des droits des propriétaires des parcelles voisines.

12 bornes seront placées aux points 222, 247, 251, 252, 253, 261, 343, 344, 345, 346, 347 et 366.

Levè et dressé, le 29 octobre 2008
par **François HENSEVAL**,
Géomètre-Expert
Légalement assentumé par le Tribunal de
Première Instance de Charleroi
Conseil d'Etat N° 60 D 040 293



rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél.: 071/52.94.67 - Fax: 071/54.11.73
e-mail : 3d@3DTOPO.BE

UNE ZONE RÉSIDENTIELLE / UNE ZONE DE RENCONTRE

1. Qu'est-ce que c'est ?



Une ou plusieurs voies publiques dont les accès sont indiqués par les signaux **F 12a** et **F 12b**.



F12a F12b

- Dans une « zone résidentielle », la fonction d'habitat est prépondérante.
- La « zone de rencontre » est une zone dont les caractéristiques sont similaires à celles de la zone résidentielle mais où les activités sont étendues à l'artisanat, au commerce, au tourisme, à l'enseignement et aux activités récréatives.

2. Règles dans les zones résidentielles et les zones de rencontre.

a. Les conducteurs :

- Les conducteurs **ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner**.
- Au besoin, les conducteurs doivent s'arrêter.
- Les conducteurs doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants qui jouent.
- **La vitesse est limitée à 20 km/h. (Tuyau)**

b. Piétons :

- Dans les zones résidentielles et les zones de rencontre, les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique.
- Les jeux sont également autorisés sur la voie publique.
- Toutefois, les piétons ne peuvent pas gêner la circulation (pour le plaisir).

3. Stationnement et arrêt dans les zones de rencontre : (Tuyau)

- Le stationnement est uniquement autorisé :

- Aux endroits délimités par des marques au sol ou par un revêtement de sol d'une couleur différente et où la lettre P est indiquée
- Aux endroits où un signal autorise le stationnement.

- Lorsque le stationnement est autorisé, les véhicules peuvent stationner à gauche ou à droite par rapport à leur sens de circulation.

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller

A titre personnel, je n'ai moi-même, encore jamais été interpellée par les riverain.e.s de ce quartier. La zone de Police me signale que l'agent de proximité n'a pas non plus été saisi de cette problématique jusqu'ici.

La toute première chose que je vous répondrai est donc de demander aux personnes qui vous ont contacté de revenir vers mon Cabinet afin que je puisse échanger concrètement avec elles sur la situation qu'elles décrivent.

En effet, il est nécessaire, avant toute chose, que nous puissions identifier la nature précise des difficultés rencontrées : une problématique de vitesse excessive n'appelle pas nécessairement les mêmes réponses qu'un volume de circulation trop élevé ou qu'un trafic de transit non souhaité. Sur la base des constats objectivés, nous pourrons ensuite examiner ensemble les pistes d'action envisageables, tout en leur expliquant clairement leurs potentielles conséquences pratiques.

Il convient de rappeler que toute mesure de restriction de circulation, telle qu'une mise à sens unique ou une fermeture de voirie, s'applique à l'ensemble des véhicules — y compris ceux des riverain.e.s — et peut donc impacter leur mobilité quotidienne.

Il est donc essentiel que ces éventuelles mesures soient comprises, débattues et validées collectivement par une majorité des habitant.e.s du quartier avant toute mise en œuvre.

N'ayant pas été directement saisie de cette question jusqu'à présent et ne disposant pas d'une personne de contact en particulier, je vous invite donc, Monsieur le Conseiller, à transmettre cette information aux habitant.e.s concerné.e.s afin qu'ils et elles puissent se manifester auprès de mon Cabinet. Nous pourrons ainsi leur expliquer tout cela directement et envisager ensemble les solutions les plus adaptées à leur réalité.

Je vous remercie pour le relais.

Organisation d'un grand festival à Charleroi, vraiment ?

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Le Programme Stratégique Transversal prévoit l'accueil d'un festival de musique international à Charleroi. En tant que passionné de festivals et de concerts, je salue cette ambition, mais je m'interroge sur sa viabilité économique, dans un contexte où de nombreux festivals francophones sont en difficulté.

1. La Ville envisage-t-elle de s'appuyer sur des partenaires privés comme Live Nation?
2. Des contacts ont-ils été établis avec des producteurs flamands ou internationaux pour garantir la qualité et la rentabilité du projet ?
3. Comment la Ville compte-t-elle éviter les écueils financiers rencontrés par des festivals comme Dour ou Ronquières ?
4. L'ASBL Black Land 6000, qui porte un projet culturel ambitieux autour du metal, a-t-elle été sollicitée ou soutenue ?
5. Un appel à projets ou une procédure de sélection transparente est-elle prévue pour désigner les organisateurs ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour votre engagement en faveur de la culture à Charleroi.

Benjamin Buyle

Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au développement de l'offre culturelle et événementielle sur notre territoire. Accueillir un festival de musique d'envergure internationale à Charleroi s'inscrit en effet dans la dynamique de développement d'attractivité détaillée dans le Programme Stratégique Transversal.

Concernant vos interrogations, je tiens à souligner que la démarche actuellement engagée vise avant tout à consolider une vision cohérente et durable. Dans ce cadre, des échanges ont été menés avec différents acteurs du secteur : opérateurs locaux, producteurs expérimentés et organisateurs de festivals belges et internationaux. Cette phase exploratoire est toujours en cours et a pour objectif de bénéficier de retours d'expérience variés, d'identifier les modèles pertinents et d'évaluer les conditions favorisant une implantation réussie sur notre territoire.

Au niveau des partenariats, il est évident que la collaboration avec des acteurs privés, reconnus pour leur expertise et leur capacité de gestion, constitue une piste envisagée afin de garantir un projet solide tant artistiquement que financièrement. La Ville de Charleroi est évidemment attentive à ses propres réalités budgétaires ainsi qu'aux réalités économiques du secteur. La viabilité à long terme, la maîtrise budgétaire et la qualité artistique sont au cœur de la réflexion.

En ce qui concerne les opérateurs locaux, la Ville a déjà rencontré certaines associations qui ont marqué leur intérêt pour ce projet. Pour répondre à votre question, nous n'avons pas eu, à ce stade, de contact avec l'asbl Black Land 6000. Mais je ne manquerai pas de noter votre suggestion.

Enfin, concernant une éventuelle procédure de sélection, la Ville se conformera au cadre juridique en vigueur lorsque les modalités opérationnelles du projet seront finalisées.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre intérêt et votre engagement en faveur de la vie culturelle

carolo.

Petite école des Raspes à Ransart : un bâtiment abandonné, squatté et coûteux pour la Ville

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Chers membres du Collège,

À plusieurs reprises par le passé, notamment en 2012 lors de la fermeture de l'école maternelle des Raspes à Ransart et via des interpellations de collègues, la situation préoccupante de ce bâtiment communal a déjà été portée à votre attention.

Or, force est de constater qu'en 2025, l'ancienne école est toujours à l'abandon et tombe progressivement en ruine, au grand désarroi des riverains qui doivent vivre quotidiennement à proximité de ce chancré. Ceux-ci déplorent non seulement l'absence d'entretien (abords envahis, dégradations visibles, risques pour la sécurité), mais également l'image dévalorisante qu'un tel bâtiment renvoie pour le quartier. La plaque « Enseignement officiel » reste apposée sur l'école, donnant une piètre image de l'institution à tout passant, et renforçant le sentiment de négligence du patrimoine communal.

Les photos en annexe témoignent de squats, d'abus tels que l'usage de protoxyde d'azote - interdit - et d'autres dégradations liées à une occupation non contrôlée du lieu.

En mai 2023 encore, la presse relayait la mobilisation citoyenne des habitants de Ransart, certains se disant même prêts à contribuer eux-mêmes à une rénovation, preuve de l'attachement de la population à ce lieu et de la volonté de le voir revivre.

Au-delà des nuisances immédiates, ces bâtiments abandonnés représentent un manque à gagner important pour la Ville. En effet, si le bâtiment avait été vendu ou rénové plus tôt, il aurait eu une valeur bien supérieure aujourd'hui. De plus, le matériel encore présent à l'intérieur aurait pu être réutilisé pour d'autres écoles ou associations, au bénéfice direct de la population. La Ville continue cependant à assumer des coûts liés au cadastre, à l'entretien minimal et à la sécurité, alors qu'un usage ou une vente proactive aurait généré un revenu ou un service utile pour les citoyens.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Quel est aujourd'hui l'état précis du bâtiment de l'ancienne école des Raspes (sécurité, stabilité, accessibilité) et quelles mesures sont prises pour éviter tout danger pour les riverains ?
2. Ce bâtiment figure-t-il sur une liste de mise en vente ou de reconversion ? Dans la négative, quelle est la stratégie de la Ville quant à son avenir (réhabilitation, démolition, nouvelle affectation) ?
3. Les riverains, qui se montrent particulièrement mobilisés, pourront-ils être associés à une réflexion sur la réutilisation du site (via un projet participatif, culturel, associatif ou autre) ?

Enfin, de manière plus large, la Ville dispose-t-elle d'un inventaire précis et public de tous ses bâtiments inoccupés ou abandonnés ? Combien de biens restent à l'abandon, générant des coûts récurrents pour la Ville, alors qu'ils pourraient représenter un revenu immédiat ou servir à des projets utiles ?

Il est impératif que la Ville établisse une liste complète, accessible aux citoyens, accompagnée d'un calendrier clair pour la réhabilitation, la vente ou la reconversion de chaque bâtiment. Il est temps de cesser de reporter indéfiniment les décisions, de cesser de se contenter d'excuses ou de reproches envers d'autres niveaux de gouvernement, et de mettre en œuvre une gestion proactive et rentable du patrimoine communal.

Je vous remercie d'avance pour les éléments précis que vous voudrez bien apporter à ce sujet, qui illustrent une nouvelle fois l'importance d'une gestion proactive du patrimoine communal.

Bien à vous,

Benjamin Buyle







**ENSEIGNEMENT
OFFICIEL**

































Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je vous rejoins totalement sur l'absolue nécessité de réaliser un inventaire clair de nos bâtiments, ainsi que de leur destination actuelle et future. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises, je travaille actuellement avec nos services à l'élaboration d'un plan de gestion global de notre patrimoine communal. Comme vous pouvez vous en douter, il s'agit d'un travail conséquent, qui demande malheureusement beaucoup de temps. Toutefois, mon objectif est de clôturer la première phase de ce travail au début de l'année 2026.

Il ne vous aura certainement pas échappé qu'une véritable accélération des mises en vente a eu lieu depuis le début de la mandature et que nous accordons une réelle priorité aux biens destinés à être cédés. Je suis pleinement conscient qu'une situation telle que celle de l'école des Raspes renvoie une mauvaise image de la Ville et nuit à la vie du quartier.

C'est pour cette raison que l'ancienne école a été inscrite sur la liste des biens à vendre et nos services travaillent actuellement à la préparation du dossier de mise en vente.

Concernant l'accès à ce bâtiment, qui génère des nuisances et des risques pour la sécurité, nous avons déjà fait intervenir à plusieurs reprises les services de la Ville afin de condamner les accès. Malheureusement, des personnes mal intentionnées forcent régulièrement les dispositifs mis en place.

La seule solution pérenne et acceptable est donc la réaffectation de ce bien, laquelle ne pourra avoir lieu que par sa mise en vente.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier.

Mahmut DOGRU

Braderie de Gilly annulée, subside versé ?

Zones d'ombre

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

La braderie de Gilly, prévue début octobre 2025, a été annulée pour des raisons de sécurité, comme l'a rapporté la presse locale. Cet événement, qui représente un intérêt certain pour la dynamisation commerciale et l'animation locale, pouvait bénéficier de subsides communaux avec les obligations de transparence et de justification qui y sont associées.

Dans ce contexte, je souhaiterais connaître la position de la Ville et les éléments de gestion liés à cette annulation, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Subside et financement

- Un subside avait-il été accordé à l'organisateur pour l'édition prévue en octobre 2025 ?
- Si oui, quel en a été le montant, à quelle date a-t-il été versé, et selon quelles modalités (avance, paiement après justificatifs, conditions suspensives) ?
- Par qui ce subside a-t-il été demandé et en qualité de quoi ?
- Si non, une demande de subside avait-elle été introduite auprès de la Ville ?

2. Rôle et position de la Ville dans l'annulation

- Quel rôle précis la Ville de Charleroi a-t-elle joué dans la décision d'annulation ? S'agissait-il d'un simple avis, d'une contrainte de sécurité, d'une pression des autorités de police ou des pompiers, ou d'un refus formel d'autorisation ?
- Des études de sécurité, de police ou de circulation avaient-elles été produites ou exigées avant l'octroi de l'autorisation ?
- L'organisateur a-t-il été informé du retrait, de la suspension ou de l'annulation de l'autorisation, et selon quelles modalités ?
- La Ville envisage-t-elle une indemnisation ou compensation pour les organisateurs ou commerçants lésés par cette annulation ?
- Une alternative ou un report est-il envisagé pour organiser la braderie à une autre date, sous de meilleures conditions de sécurité ?

3. Transparence et responsabilité

- Le budget de l'événement, notamment toutes les subventions, prêts ou garanties, sera-t-il rendu public ?
- Si un subside a été versé avant l'annulation, les justificatifs d'utilisation et le rapport de bilan seront-ils publiés ? Le cas échéant, le subside sera-t-il remboursé à la Ville ?
- Quelles mesures la Ville compte-t-elle mettre en place pour éviter, à l'avenir, des annulations tardives pour motifs de sécurité et pour sécuriser la tenue d'événements à Gilly et ailleurs ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de LUAMBUA Tanguy, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question sur la tenue de la braderie de Gilly organisée par l'Union des commerçants et des Artisans de Gilly (UCAG), évènement emblématique de la vie des Gillyciens et plus largement des carolos.

Sur l'annulation de la braderie,

Je commencerai par un rappel des faits :

- Les éditions printanière et automnale de la braderie de Gilly sont une initiative de l'UCAG.
- Le Président de l'UCAG a été incarcéré peu de temps avant l'édition de mai. Un autre membre a suppléé au pied levé pour l'organisation de cette braderie qui, malgré les circonstances, s'est déroulée sans incident, ce qui est à saluer.

- Cette personne avait dans un premier temps informé mon cabinet et les services de police ne pas souhaiter organiser l'édition d'octobre, avant de revenir sur sa position.
- Un dossier incomplet a finalement été déposé en date du 27.08.25 par elle, soit à peine un peu plus d'un mois avant la tenue de l'évènement alors que le règlement général de police impose un dépôt minimum trois mois à l'avance pour ce type d'événement occupant l'espace public.
- Les services de planification d'urgence et de police ont procédé à une analyse de faisabilité mais n'ont pu la mener à terme en raison de l'absence de pièces indispensables (DMP, plan d'implantation actualisé, etc...).

Compte tenu de l'échéance et des difficultés, une réunion a été organisée avec l'UCAG en date du 22 septembre 2025 rassemblant notamment des représentants du Cabinet du Bourgmestre, de la Police locale, de la Planification d'urgence, de la cellule événementielle, ainsi que de mon Cabinet et au terme de laquelle les difficultés suivantes ont été relevées :

- o Dépôt tardif du dossier, ne permettant pas une concertation suffisante avec les services de sécurité.
- o Difficultés de mobilisation policière, à 10 jours de l'événement, avec impact potentiel sur les missions courantes.
- o Pièces manquantes au dossier : programme incomplet, absence de données sur les foodtrucks, sur le gardiennage, etc et ce malgré plusieurs rappels envoyés
- o Avis défavorable du Service Logistique concernant le prêt de matériel.

Fort de ces constats et à l'issue de cette réunion, l'organisatrice a elle-même indiqué renoncer à l'édition en cours, considérant que les conditions n'étaient pas réunies pour garantir un déroulement satisfaisant de l'événement. L'idée était de se concentrer sur l'organisation - plus sereine cette fois - de l'édition printanière.

Il ne s'agissait donc ni d'un refus formel, ni d'une contrainte imposée par la Ville, mais bien d'une prise de décision par la représentante de l'ASBL au terme d'un dialogue constructif.

Dans ces conditions, il n'appartient nullement à la Ville de prévoir de dispositif d'indemnisation des ambulants ou des commerçants. J'ai toutefois entendu la difficulté de plusieurs commerçants pour qui l'annulation de l'édition d'octobre a constitué une perte sèche.

Sur la subvention à l'UCAG

Chaque année, l'UCAG reçoit une subvention de fonctionnement, qui lui permet d'organiser divers évènements, dont la braderie, qui ne fait donc pas l'objet d'un subside spécifique de la part de l'échevinat du Commerce.

Pour l'année 2025, le subside prévu était de 12.000 €.

Sur interpellation du Directeur Financier, et compte tenu de l'annulation de la braderie d'octobre, il a été décidé de limiter le subside. Celui-ci a ainsi été fixé à 8.014, 90 € au lieu de 12.000 € initialement prévus. Ce montant correspond en fait à la totalité du subside sollicité par l'association dans le cadre de sa demande de subvention, hormis le montant afférent à la braderie d'octobre.

Comme chaque année, Le subside de l'année 2025 sera soumis à un contrôle à posteriori minutieux de l'administration.

Sur la prochaine édition

L'ensemble des acteurs s'est accordé pour transformer cette situation en opportunité, afin de renforcer la coordination pour les éditions futures. Un suivi sera assuré par l'administration et la police avec l'UCAG afin de clarifier les responsabilités internes et sécuriser les étapes organisationnelles à venir.

Je me réjouis d'ores et déjà de ce que l'UCAG aura préparé pour l'édition du printemps de 2026 qui sera, je n'en doute pas, une édition organisée sereinement et garantissant la sécurité de chacun.

J'espère, Monsieur le Conseiller, avoir pu répondre utilement à vos questions.